

Soutien aux classes de découverte



Année 2019

Titre du projet :

Nom du porteur du projet :

Présentation du porteur de projet

Identification de la structure concernée :

Nom de votre structure/organisme :

Forme juridique de votre structure/organisme :

Représentée par M. :

En qualité de :

Adresse :

Code postal

Commune :



Mél :

Canton d'implantation :

Vocation de la structure/organisme :

Identification du service concerné et de la personne chargée du dossier :

↳ Le service :

Direction et/ou service :



↳ La personne chargée du dossier :

Nom :

Prénom :

Qualité :



Présentation du projet

Intitulé du projet	
Contexte du projet	
Objectifs du projet	
Description du projet	
Public cible et nombre de bénéficiaires du projet	
Lieu(x) de réalisation du projet	

Date(s) de mise en œuvre prévue(s) du projet	
Moyens mobilisés par le projet (humains et matériels)	
Pilotage du projet (instances et rétro-planning)	

<p>Evaluation du projet (critères, indicateurs)</p>	
--	--

Joindre tout autre document que vous jugez utile de transmettre (projet, dossier ou plaquette de présentation de l'action...)

Budget Prévisionnel du projet

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS	MONTANT (2) EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		1- Ressources propres	€
<i>Achats</i>		2- Aides financières demandées (1) :	
- Prestations de services	€	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	€
- Matières et fournitures	€		€
<i>Services extérieurs</i>		Région(s) :	€
- Locations	€	Département(s) :	€
- Entretien	€		€
- Assurances	€	Commune(s) :	
<i>Autres services extérieurs</i>		Bénévolat	€
- Honoraires	€		€
- Publicité	€		€
- Déplacements, missions	€	CNASEA (emplois aidés)	€
<i>Charges de personnel</i>		Autres recettes attendues (précisez)	€
- Salaires et charges	€		€
<i>Frais généraux</i>	€	Demande(s) de financement communautaire	€
		3- Ressources indirectes affectées	€
COÛT TOTAL DU PROJET	€	TOTAL DES RECETTES	€
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature	€	- Bénévolat	€
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	- Prestations en nature	€
- Personnel bénévole	€	- Dons en nature	€
TOTAL	€	TOTAL	€

Votre budget est-il équilibré ?
Les dépenses doivent être de même montant que les recettes

Au regard du coût total du projet, la structure sollicite une aide financière de €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de l'aide financière sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom, prénom)

représentant(e) légal(e) de :

En qualité de :

- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes d'aides financières introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une aide financière de : €

Le dispositif « Classes de découvertes » recueille des données personnelles dans le cadre de ce formulaire. Ces données sont traitées en tant que sous-traitant au regard du Règlement Général à la Protection des données (RGPD) en relation avec les Responsables de traitement que sont les instructeurs de ce dossier. Pour toute question relative au traitement des données personnelles effectué dans le cadre de cette demande, vous pouvez contacter le Département du Loiret aux coordonnées suivantes :

- Département du Loiret,
Délégué à la protection des données - 45945 ORLEANS
- www.loiret.fr
Rubrique « Mon espace », section « Vos démarches en ligne », sous-section « Protection des données personnelles ».
- Téléphone : 02 38 25 45 45

Fait le :

A :

Signature :

ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Liste des pièces à fournir

- Le dossier de demande d'aide financière
- La délibération du Conseil Municipal ou Conseil d'Administration de l'établissement relative au projet concerné
- La liste des élèves bénéficiaires pour une classe de découverte
- Le projet pédagogique du séjour
- Les avis favorables des autorités académiques concernées
- Tout autre document que vous jugez utile de transmettre pour la bonne instruction de votre demande
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postale de la structure porteuse du projet

Informations pratiques

Où renvoyer votre dossier :

Votre dossier complété doit être renvoyé à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret
Direction de l'Education, de la Jeunesse et de l'Enseignement Supérieur
Service Vie Educative et Territoires
Département du Loiret
45945 ORLEANS**

Après le dépôt du dossier ?

Vous recevrez une lettre attestant l'enregistrement de votre demande.

Durant la phase d'instruction, les services du Conseil départemental pourront être amenés à vous contacter pour obtenir des renseignements complémentaires.

Après étude de votre dossier, la Commission permanente ou l'Assemblée du Conseil départemental délibèrera et vous serez informé des suites données à votre demande.

Si une aide financière est attribuée à votre structure :

En vertu des dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devez transmettre au(x) service(s) qui vous les a (ont) versé(s) les derniers comptes approuvés de votre structure ainsi que son rapport d'activité.

Ces documents doivent être transmis au(x) service(s) au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) aide(s) financière(s) a (ont) été attribuée(s) y compris dans le cas où le renouvellement de l'aide financière n'est pas demandé.

En outre, vous devez transmettre dans les 3 mois suivant la réalisation du projet ayant reçu un financement :

- tous documents attestant la réalisation de l'action ;
- un bilan d'activité ;
- l'état réel des élèves partis, validé par la Direction Académique des Services de l' Education Nationale ;
- un bilan financier de l'action ou facture(s) acquittée(s).